

Identifier les nouveaux contours de l'environnement fiscal de l'ingénierie patrimoniale

PUBLIC

Conseils en gestion de patrimoine –
Conseillers financiers – Ingénieurs
patrimoniaux – Avocats – Experts-
comptables – Notaires

PRÉ-REQUIS

Pratiquer le conseil patrimonial

NIVEAU D'EXPERTISE

Expertise

LES POINTS FORTS

Remise du Feuillet Rapide fiscal (Ed.
Francis Lefebvre) reprenant la loi de
finances pour 2025

Un tour d'horizon complet des
actualités issues des lois de
finances, de la jurisprudence et de
l'évolution de la doctrine
administrative permettant
d'identifier les nouvelles précautions
à prendre et les corrections de
schémas patrimoniaux

Des temps de pause appropriés pour
poser vos questions aux intervenants
experts et échanger avec vos pairs

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de

Code
1453

Durée
**1 jour / 7
heures**

Tarif Inter*
**1 095 €
HT**

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Identifier les conséquences majeures des dernières évolutions fiscales (lois de finances, décisions jurisprudentielles, doctrine administrative)
- Examiner les récentes réformes et débattre de leurs conséquences avec nos experts
- Envisager de nouvelles stratégies patrimoniales dans un contexte juridique et fiscal particulièrement évolutif

Programme de la formation

- Ce programme est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité de la fin d'année. L'objectif des experts est de vous apporter un éclairage sur les principales évolutions législatives et sur les principales décisions des 12 derniers mois.
- Cette formation est organisée sous le format d'une conférence-débat, vous permettant
- à tout moment de poser vos questions aux experts, que vous participiez en présentiel
- ou à distance.

1. Variations autour de l'abus de droit fiscal

- Prêts fictifs déguisant des donations : avis favorable au redressement du Comité de l'abus de droit fiscal (CADF)
- Pacte civil de solidarité fictif : avis défavorable au redressement du CADF

2. Mesures portées par le projet de loi de finances pour 2026 (le cas échéant)

- Instauration d'une taxe sur le patrimoine financier des holdings patrimoniales (art. 3)
- Prorogation de la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR) (art. 2)
- Remplacement de l'abattement retraite de 10% par un abattement forfaitaire de 2 000€ (art. 6)
- Rehaussement du plafond de la réduction d'impôt « Coluche » (art. 9)
- Modernisation de la réduction IR-PME « Madelin »
- Gel du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG
- Suppression de certaines niches fiscales jugées inefficaces ou obsolètes (ex. : réduction d'impôt pour frais de scolarité notamment) (art. 5)

réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : src-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Ajustement de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (art. 27)
- Dématérialisation des déclarations de succession (art. 29)

3. Retour sur les principales mesures de la loi de Finances pour 2025

- Contribution Différentielle sur les Hauts Revenus (CDHR)
- Actionnariat salarié : management packages et régime des BSPCE
- Loueur meublé non professionnel (LMNP)
- Don de sommes d'argent aux descendants
- Sécurisation de la résidence fiscale

4. Plus-values

- Abattement renforcé (Art. 150-0 D 1 quater)
- Abattement fixe dirigeant partant à la retraite (Art. 150-0 D ter)
- Garantie de passif (Art. 150-0 D, 14)
- Apport-cession (Art. 150-0 B ter)
- Requalification de dividendes en salaires
- Réductions de capital

5. Transmission (donation / succession / Dutreil)

- Donation déguisée
- Dons manuels

6. Mesures visant l'immobilier

- Usufruit temporaire
- IFI

7. Aspects internationaux

- Déclaration des comptes bancaires étrangers (Art. 1649 A du CGI)
- Régime d'impatriation (Art. 155 B du CGI)

Parmi nos formateurs



Matias Labe

Avocat Associé, CMS Francis Lefebvre Avocats
Docteur en droit fiscal et droit des sociétés, Matias LABE a rejoint CMS Francis Lefebvre Avocat en 2006. Il est spécialisé en droit fiscal et il intervient dans les dossiers de conseil et de contentieux pour des entreprises française et internationales dans le cadre de leur gestion fiscale. Il intervient également auprès des services de gestion privée des banques dans le cadre de l'assistance de leurs clients et de l'analyse fiscale des produits qu'ils conçoivent. Il est chargé d'enseignement au DJCE de Toulouse et de Sciences-Po Paris.





Gilles Bachelier

Gilles BACHELIER,

Président du Comité d'abus de droit fiscal

Conseiller d'Etat honoraire. Il a présidé la cours d'administrative d'appel de Nantes et la 8e sous-section de la section du contentieux du Conseil d'Etat. Il intervient lors de la journée Actualité fiscale du patrimoine sur les sujets liés aux contentieux fiscaux et à l'abus de droit fiscal.



Philippe Gosset

Philippe GOSSET,

Associé, CMS Francis Lefebvre Avocats

Il intervient en droit fiscal et notamment en matière de fiscalité patrimoniale et transactionnelle. Il assiste les entrepreneurs, grandes fortunes, banques privées et family offices dans le cadre de problématiques patrimoniales (Dutreil, apport-cession, donation-cession, PEA, financement de l'immobilier professionnel, IFI, fiscalité de l'assurance-vie, etc.). Il intervient également sur les problématiques de structuration de la rémunération des salariés et dirigeants (BSPCE, actions gratuites, actionnariat salarié et mobilité). Philippe Gosset accompagne enfin les groupes en matière de fiscalité des entreprises (conseil et contentieux) ainsi que les fonds d'investissement dans le cadre d'opérations d'acquisition et de refinancement.



Grégory Dumont

Avocat Counsel, CMS Francis Lefebvre Avocats

Grégory Dumont, avocat au sein du département droit du patrimoine de CMS Francis Lefebvre Avocats, est spécialisé en droit et fiscalité du patrimoine et conseille principalement les dirigeants de sociétés et une clientèle privée fortunée. Il intervient notamment pour organiser des transmissions d'entreprises au sein d'un groupe familial, anticiper au plan patrimonial les conséquences d'un divorce ou de l'ouverture d'une succession, gérer au plan civil des situations internationales en cas de déplacement des personnes ou des biens, assister ses clients dans le cadre de contentieux judiciaires en droit et fiscalité du patrimoine.

